



Compte rendu de la réunion de bureau

Du 22 février 2025

Le conseil d'administration s'est réuni le 22 février 2025 à 9h00.

Étaient présents : Pierre-Philippe Joubert, Éric Lepetit, Stéphane Ponthot, Michel Le Boyer, Jacques Jeanne, Emile Simon.

Excusés : Laurent Cherel, Gérald Goubert.

Vie de l'association :

Situation financière : au 25 janvier la trésorerie s'élève à 3238€

Adhérents : 72

Rencontre groupe de travail : Nous renconterons la direction du port le 12 mars, pour traiter des attentes et des problèmes rencontrés par nos adhérents, et aussi sensibiliser sur le ressenti des résidents.

Rolex-Fastnet : le 25 février se tiendra une réunion sur l'organisation du village de la course, nous y serons présent.

Conseil d'exploitation des ports de plaisance :

Celui-ci s'est tenu le 26 février, en présence de Mme Jozeau-Marigné pour la municipalité, et Mr Levavasseur et Mme Boutinaud pour la direction du port.

Le budget prévisionnel d'investissement de 2025 nous a été présenté.

A retenir : sur un budget annuel global de 3 millions€, la capacité d'investissement est de l'ordre de 650 000€ par année. L'année 2025 est une année spécifique, car les investissements prévus sont d'environ 1,8M€ , financés par 1M€ provenant des excédents antérieurs issus de l'ancienne gouvernance, ainsi que par les résultats de gestion de l'exercice 2025.

Les postes principaux sont : -finalisation du contrôle d'accès - Ponton à carburants et cuves – Potence électrique avec le ponton d'armement – Diagnostique et réfection des pieux – Échelles de sécurité (30 devraient être mise en place fin avril) .

Le nettoyage des pontons sera réalisé par une société durant le mois d'avril. Le personnel du port assurera le nettoyage de Caligny et du port de commerce.

Contrôle d'accès : Mise en fonctionnement en juin.

-Les portes seront fermées H24, sauf 1h avant régates et événements nautiques.

-Les badges seront physiques ou NFC téléphone.

-1 badge physique , 1 badge NFC par propriétaire.

-le badge donne accès aux pontons Chantereine, Épi, Caligny, Pont-tournant,bassin du commerce, ainsi qu' aux sanitaires pontons et bureau du port, de même qu'au point de tri et au terre-plein technique.

-pour les visiteurs, ils disposeront d'un digicode éphémère, avant les formalités d'arrivée.

-Le badge physique supplémentaire = 15€, idem pour le badge perdu, endommagé, non restitué.

-Le badge NFC supplémentaire = 5€

Rolex Fastnet Race : du mardi 22 juillet au 1^{er} août.

Mesures spécifiques pour libérer des places :

Pour les bateaux à terre du 1-07 au 12-07, la mise à terre est gratuite, ainsi que la remise à l'eau (du 2-08 au 31-12). Le stationnement est gratuit.

-demande à formuler avant le 30 juin.

-offre limitée à 10 bateaux de moins de 10m et selon la place disponible pour les + de 10m.

Nuitées offerts dans les ports de la Manche : Pour les plaisanciers libérant leur place annuelle entre le 18-07 et le 6-08, avec une tolérance de 24heures pour météo ...

Nuitées bonus sur Pass-Ports Escales : En libérant sa place du 19-07 au 5-08

-pour une déclaration avant le 30 avril (bureau du port et site Pass-port Escales) = 18 nuitées

-pour une déclaration entre le 1^{er} mai et 30-06 = 12 nuitées

Permanences du samedi matin :

Le 1er mars: Emile Simon ; Le 8mars : Michel Le Boyer, Gérald Goubert ; Le 15 mars : Jacques Jeanne ; Le 22 mars : Eric Lepetit.

Le prochain Bureau aura lieu le 22 mars à 9 heures.